

## MEMENTO INSCRIPTION AUX SORTIES. POUR LES ADHÉRENTS

Sur le site du club, ONGLET « Agenda&Inscriptions »  
<https://extranet-clubalpin.com/app/out/out.php?s=12&c=2520&h=87c7845533>



Le nombre de places à une sortie peut être limité et il peut y avoir des places en liste d'attente. Voir le descriptif de la sortie qui le précise.

### ETAPE 1

L'adhérent complète les renseignements demandés : numéro de licence et code internet.



L'adhérent est **PRE-INSCRIT**, c'est à dire que sa demande d'inscription est transmise à l'encadrant de la sortie.

### ETAPE 2

L'**encadrant** décide si l'adhérent peut participer à la sortie selon plusieurs critères : niveau nécessaire pour la sortie, nombre de personnes maximal pouvant participer (sécurité, nombre de places en refuge...), participations précédentes pour faire « tourner », paiement éventuel d'arrhes...

**L'encadrant prévient les participants de l'évolution de leur statut le plus tôt possible.**



Le statut de l'adhérent passe à **INSCRIT OU REFUSE OU EN LISTE 'ATTENTE** après confirmation de l'encadrant.

### ETAPE 3

L'**encadrant** communique par mail les dernières informations pour le bon déroulement de la sortie. Il est demandé aux **participants** de consulter régulièrement leur boîte mail et d'**être réactifs**.

La sortie peut être **ANNULÉE**, pour diverses raisons, météo par exemple...

Un adhérent peut également **ANNULER** sa participation (Mode opératoire sur le site du club / Sorties / Informations), il doit alors prévenir l'organisateur car celui-ci ne reçoit pas de notification du site.

### CAS PARTICULIER DES SORTIES NÉCESSITANT UN PAIEMENT D'ARRHES

Il est de plus en plus souvent demandé à l'organisateur un paiement lors d'une réservation de refuge, d'un gîte...

Dans ce cas, le paiement via le site Yapla est requis. Cela ne dispense pas de s'inscrire sur l'extranet.

Les deux sont nécessaires pour être PRE-INSCRIT, puis INSCRIT.

En cas d'**ANNULATION**, a priori les arrhes sont perdues.